

Compte rendu de la réunion du 3 mai 2024

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Christophe SYSLO, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Nicolas LESCUREUX, Michel SZELAG, Nicolas VAX, José VIÉ

Membres absents excusés

Ludovic LEBLANC, Maxime PERROT

Point sur le championnat et sur la Coupe

Modification à apporter au compte-rendu du 08/03/24

➤ journée de coupe du 25/02/24

- destinataire du carton jaune pour Chemilly-sur-Yonne 1 : Fabien BRUNNER à la place de Kevin LAZARE (mauvaise case cochée par l'arbitre de la rencontre)

Modifications à apporter au compte-rendu du 05/04/24

➤ 13ème journée de championnat du 10/03/24

- retrait de l'amende de 5 € à Espoir Club Auxerre pour feuille de match non envoyée
- annulation des 20 € prélevés à Chéroy pour demande d'arbitre officiel
- ajout de 20 € à ASOFA pour demande d'arbitre officiel

15ème journée de championnat du 07/04/24

Carton jaune (amende de 3 €)	Nicky GEORGES (Piedalloues Stade 1) Thomas SAGET (Bléneau) Mathieu COFFINET (Venoy) Léo VOISIN (Envol Rive Droite)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Charmoy et La Selle-sur-le-Bied
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Fontaine-la-Gaillarde et La Selle-sur-le-Bied (feuillelet bleu)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Chemilly-sur-Yonne 1 (manque 2 n° de maillot) Fontaine-la-Gaillarde (manque nom du responsable d'équipe) AFTA (manque 1 n° de maillot)

Carton rouge direct (amende de 10 €)	Léo VOISIN (Envol Rive Droite), soit 1 pt de moins au classement du championnat pour son équipe ⇒ suspendu à titre conservatoire en attendant la décision de la commission disciplinaire
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	La Selle-sur-le-Bied

Cas particuliers :

- ⇒ 3 cartons jaunes en championnat pour l'équipe de Piedalloues 1, soit 1 pt de moins au classement du championnat
- ⇒ 3 cartons jaunes en championnat pour l'équipe d'Envol Rive Droite, soit 1 pt de moins au classement du championnat

Journée de Coupe du 14/04/24

Carton jaune (amende de 3 €)	Kevin LAZARE (Chemilly-sur-Yonne 1) Bajram CERRIA (Charny 1) Willy BOISSEAU (Charny 2) Karim YAHYA (Envol Rive Droite)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Villeblevin (feuillelet bleu) ASOFA (feuillelet blanc)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Florian PROBIN (Villeblevin) ⇒ suspendu pour un match automatique + 9 fermes Adrien ALCON (Laroche 2) ⇒ suspendu pour un match automatique + 9 fermes

16ème journée de championnat du 21/04/24

Carton jaune (amende de 3 €)	Karim YAHYA (Envol Rive Droite) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 05/05/24 pour le match de coupe Paron / Envol Rive Droite et amende de 10 €) Christopher VERISSIMO (Rosoy 2) Paul FERREC (La Celle-Saint-Cyr 2)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Chemilly-sur-Yonne 2
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Avenir Martinot 1 (feuillelet bleu) Villeblevin et Mailly-le-Château (feuillelet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Laroche 2 (manque nom du responsable d'équipe) Diges-Pourrain (manque signature du capitaine) Migennes (manque signature du capitaine) Mailly-le-Château (manque nom du club)
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Bléneau

Journée de rattrapage du 28/04/24

Carton jaune (amende de 3 €)	Rudy PRIVÉ (Laroche 1) Enzo CANET (ACSRA ASC) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 12/05/24 pour le match ACSRA ASC / Les Bréandes 1 et amende de 10 €) Enzo DAHIREL (Fontaine-la-Gaillarde)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Saint-Julien-du-Sault (feuillelet bleu) Charny 2 (feuillelet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Fontaine-la-Gaillarde (manque nom du responsable d'équipe)
Equipe incomplète (amende de 10 €)	<u>Senan</u> score match Cheny / Senan : 3-0 et 1 pt pour Senan
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Saint-Julien-du-Sault

Cas particulier : 3 cartons jaunes en championnat pour l'équipe de Fontaine-la-Gaillarde, soit 1 pt de moins au classement du championnat

Reports de matches

19 mai 2024

Laroche 1 / Paron
Piedalloues Stade 1 / Laroche 2
Diges-Pourrain / ASOFA
Gâtinais en Bourgogne / La Celle-Saint-Cyr 1
Chemilly-sur-Yonne 2 / Rosoy 2
Les Bréandes 2 / Senan
La Selle-sur-le-Bied / Cheny
Saint-Clément / AFTA
Charny 1 / Neuvy-Sautour
Avenir Martinot 2 / Charny 2
Seignelay / Piedalloues Stade 2
Venoy / Val-de-Mercy

24 mai 2024

La Celle-Saint-Cyr 1 / Laroche 2

26 mai 2024

Rosoy 1 / Laroche 1
Gron Véron / Saint-Julien-du-Sault
Laroche 2 / Chéroy
Cheny / Mailly-la-Ville
Monéteau / Saint-Clément

Proposition de modification du règlement sportif par la commission

Rubrique B/2 – Réglementation générale du football UFOLEP à 7

V – Equipes incomplètes

1) Minimum requis pour que le match puisse débiter : équipe de six joueurs. Pour que l'équipe soit déclarée « équipe incomplète », un minimum de 4 joueurs doivent être présents avant le match et inscrits sur la feuille, sinon l'équipe sera considérée en forfait non déclaré (ajout)

↳ *cette proposition sera soumise au vote des clubs*

Propositions de modification du règlement sportif et vœux des clubs

Thierry GILBERT – arbitre

Indemnisation des frais de déplacement de l'arbitre lorsqu'il se rend, sur convocation, pour témoigner lors d'une commission d'application des règlements. Cette indemnité est à imputer au(x) club(s) fautif(s).

↳ *ce vœu est recevable, il sera soumis au vote des clubs*

Club des Bréandes

1) Laisser aux clubs jusqu'au 1^{er} novembre pour établir les listes d'équipes définitives

Explication : beaucoup d'équipes n'ont pas leur effectif au complet en début de saison, nous aimerions avoir plusieurs matches pour évaluer le niveau de nos joueurs. Nous serions plus à même de faire des listes d'équipes cohérentes

↳ *ce vœu est recevable, il sera soumis au vote des clubs. Cependant la commission propose de laisser aux clubs jusqu'au 31 octobre inclus pour établir ces listes*

2) Ajouter le carton blanc à la liste de cartons pour contestation ou autre, de façon à sortir le joueur 5 à 10 minutes du match sans avoir de sanction financière ni de perte de points au classement.

Explication : cette règle pourrait également permettre d'avoir une plus grande liste de clubs pouvant prétendre au fair-play

✎ ce vœu, bien que recevable, ne sera pas soumis au vote des clubs. L'UFOLEP souhaite se distinguer du règlement de la FFF et n'a pas vocation à se rapprocher des règles pratiquées dans les autres fédérations. De plus, cette proposition d'ajout de carton blanc avait déjà été émise en 2019 et n'avait pas été retenue

Jean-Paul ANDRÉ

Tout club sanctionné, convoqué par une commission disciplinaire, non présent sans excuse justifiée, devra compenser financièrement le déplacement des bénévoles siégeant dans ces instances

Explication : des auteurs régulièrement convoqués pour audition ne se déplacent pas et ne prennent même pas le temps de prévenir ou d'envoyer un mail d'excuses. Les membres des commissions, tous bénévoles, se déplacent pour rien et sont tout juste défrayés des kms

✎ ce vœu, bien que recevable, ne sera pas soumis au vote des clubs. Les membres de la commission d'application des règlements peuvent déjà être indemnisés de leur déplacement. Les autres commissions disciplinaires (1ère instance et appel) ne relèvent pas de la CTD football

Willy CHAVES – président du club de Bléneau

Sortir un joueur averti d'un carton jaune 5 mn ou 7 mn au maximum

Explication : quand une équipe reçoit un carton jaune, le jeu change complètement et la rencontre devient compliquée, sur une durée de 10 mn, avec 6 joueurs sur le terrain, surtout sur du football à 7. Cela peut changer totalement la physionomie du match, sachant qu'une mi-temps ne fait que 40 mn

✎ ce vœu, bien que recevable, ne sera pas soumis au vote des clubs. La modification de la durée de sortie de 10 mn sur carton jaune a été proposée par la CTD la saison précédente et votée par les clubs

Candidatures à la commission football

Maxime PERROT ne souhaitant pas poursuivre son mandat la saison prochaine, trois postes sont donc à pourvoir pour rejoindre la CTD. Antonio FONTES, Ludovic LEBLANC et Jean-Luc GARCIA se sont portés candidats.

Questions diverses

➤ Les finales de la coupe de l'Yonne se dérouleront à Mailly-la-Ville le 9 juin prochain, en présence d'une dizaine de membres de la commission.

➤ Une tripléte d'arbitres de l'Yonne a été désignée pour arbitrer la finale nationale football à 11 Delarbre samedi 18 mai à Saint-André-les-Vergers dans l'Aube.

Date de la prochaine réunion : lundi 17 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU